

Date de la demande :

**FICHE DE CANDIDATURE A LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE
NATATION**

Joindre: la fiche de candidature, l'autorisation parentale, le ranking (si disponible), les bulletins des deux dernières années.

Retour au lycée à l'attention de Virginie Longueville et Véronique Pelletier pour le mercredi 15 Mai 2024

Entrée en : SECONDE PREMIERE TERMINALE

NOM: Prénoms:

Date et Lieu de Naissance :

Taille : Poids:

Etablissement fréquenté :

Classe année en cours :

..... Adresse de la famille :

..... Adresse électronique de l'élève:@.....

Téléphone portable parent 1 : E-mail :@.....

Téléphone portable parent 2 : E-mail :@.....

Club :

..... Nombre d'années de pratique :

..... Volume horaire hebdomadaire d'entraînement :

..... Palmarès sportif - Résultats de l'année (sélections, titre) -
Joindre une impression des Rankings disponibles sur le site internet de la FFN.

AVIS du Professeur d'E.P.S.	AVIS de l'entraîneur du club d'origine

Avis du chef d'établissement d'origine :

Autorisation parentale concernant les tests sportifs

FICHE à JOINDRE IMPÉRATIVEMENT au DOSSIER de DEMANDE d'ADMISSION

NOM de l'élève :

Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Téléphone des parents : Domicile : Travail :

Classe année en cours :

Etablissement scolaire fréquenté actuellement : Nom, adresse, Téléphone :

Mon enfant est apte à pratiquer les activités physiques et sportives.

J'autorise mon enfant à passer les tests sportifs en vue de son inscription en section sportive pour la prochaine rentrée scolaire.

J'autorise mon enfant à se rendre dans le lycée pour passer les tests sportifs.

Le/...../..... SIGNATURE des PARENTS

En cas d'accident ou d'urgence médicale, je soussigne(e)..... ,
Père, Mère, Tuteur, autorise les enseignants responsables de l'enfant à appeler le SAMU ou le premier médecin disponible
et à prendre toute mesure d'urgence prescrite par le médecin.

Je souhaiterais que mon enfant soit dirigé vers :

L'hôpital

La clinique du Pont de Chaumes

Le/...../2024 Signature des parents

SECTION SPORTIVE NATATION LPO Antoine Bourdelle - Montauban

I DEFINITION ET OBJECTIFS

Dans le but de permettre à chacun d'accéder à son meilleur niveau de pratique sportive en accord avec la réussite scolaire, le lycée propose un dispositif scolaire permettant aux élèves d'avoir un entraînement plus soutenu dans une activité physique qu'ils affectionnent particulièrement : la NATATION.

L'inscription dans la Section Sportive permet à l'élève de bénéficier **d'une pratique régulière facilitée** :

Lundi 12h - 14h : Natation

Mardi 12h - 14h : Préparation physique **puis** 17h30 - 20h : Natation

Mercredi 14h - 15h : Musculation **puis** 15h30 - 17h30 Natation

Judi 12h - 14h : Préparation physique ou Natation selon les besoins **puis** 17h30 - 20h : Natation

Vendredi 12h - 14h : Natation **puis** 17h30 - 20h : Natation

Samedi 9h - 12h : Natation

Pour des raisons spécifiques d'entraînement entre 12h et 14h, les élèves de 1ère et de Terminale pourront être dispensés de cours qu'ils devront nécessairement rattraper afin de suivre l'avancement du programme.

Compétitions : dans le cadre de l'U.N.S.S. (Sport Scolaire : Natation Sportive, Cross, Triathlon et Sauvetage pour les élèves intéressés).

Les élèves sont intégrés à la vie scolaire normale et repartis dans les classes correspondant à leur orientation et aux possibilités offertes par le lycée.

Les programmes enseignés sont strictement les mêmes pour les élèves des sections sportives que pour les autres élèves du lycée.

II. RENSEIGNEMENTS SPORTIFS - ENTRAINEMENT - ENCADREMENT

Les élèves participent sous les couleurs de leur club aux compétitions organisées par la FFN et sous celles du lycée aux rencontres organisées par l'U.N.S.S.

Les compétitions UNSS sont généralement organisées le mercredi après-midi.

Les entraînements de l'interclasse de la mi-journée ont lieu dans la mesure du possible, grâce à l'aménagement horaire, entre 12 h et 14h.

Ils sont encadrés conjointement par 2 enseignants d'EPS en charge de la section, Mme Longueville Virginie et Mme Pelletier Véronique et l'éducateur du club partenaire (Montauban Natation 82) M. Todesco Sébastien. Les entraînements du soir sont menés par l'éducateur du MN82. Les séances se déroulent sur les installations sportives d'INGREGO.

III. ADMISSION

Le candidat à l'admission doit être de bon niveau sur le plan sportif et atteindre un niveau scolaire permettant d'envisager des études normales dans le second cycle.

Tous les postulants doivent fournir :

1. La fiche de candidature à la section sportive*
2. L'autorisation parentale*
3. Les bulletins scolaires des deux années précédentes*

*Ces pièces font partie du dossier de candidature joint à ce document

Date limite de retour au LPO Bourdelle 15 Mai 2024

A l'attention de Virginie Longueville et/ou Véronique Pelletier - Professeures EPS



**La sélection se déroulera le Mercredi 22 Mai 2024 à partir de 13h15
à la piscine INGREGO de Montauban**

Chaque candidat effectuera un 200 - 4 nages et un entretien de motivation. Il présentera ses résultats scolaires de l'année en cours et son projet sportif.

Les entretiens se déroulent en présence du professeur d'EPS référent de la section sportive ainsi que de l'entraîneur responsable des juniors du Montauban Natation 82.

A. Présentation (10 min maximum)

- 1) Je me présente et je présente mon parcours sportif et scolaire
- 2) Je présente mon projet sportif et mes objectifs (chronos, qualifications, saison n, n+1, n+2)
- 3) Je présente mon projet scolaire et professionnel (options, matières à choisir en 1ère puis en terminale, projet d'études supérieures et/ou professionnel)
- 4) J'analyse mes points forts et mes points faibles pour réaliser mon projet et atteindre mes objectifs

B. Questions (10 min maximum)

Questions des membres du jury

IV. RÉSULTATS DE LA SÉLECTION :

Le lycée Antoine Bourdelle informera chaque candidat de l'acceptation ou du refus de sa candidature en section sportive le **27 mai 2024**.

V. AFFECTATION AU LYCEE :

A. Si l'élève est accepté en Section Sportive :

1^{er} cas : l'élève **est du secteur**, il demande à être affecté au lycée Bourdelle. Il s'inscrira **avec la mention "Section Sportive NATATION"**.

2^{ème} cas : l'élève **n'est pas du secteur** : sur le dossier d'orientation remis par le collège, il fait figurer en 1^{er} vœu, le LPO Antoine Bourdelle avec la mention "Section Sportive NATATION".

Il remplit la demande de dérogation Motif 6 (document joint).

Le vœu 2GT sur le lycée de secteur géographique du domicile doit également être fait (vœu de secours).

Dans le cas contraire il risquerait de se trouver sans affectation.

Résultats d'affectation le 26 juin 2024

B. Si l'élève n'est pas accepté en Section Sportive :

1^{er} cas : l'élève **est du secteur**, il demande à être affecté au lycée Bourdelle. Il s'inscrira **sans la mention "Section Sportive"**.

2^{ème} cas : l'élève **n'est pas du secteur** : il demande à être affecté à son lycée de secteur uniquement.

VI. RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES :

RÉGIME : EXTERNAT - DEMI- PENSION - INTERNAT (masculin et féminin)

Les internes doivent obligatoirement avoir un correspondant sur Montauban. L'internat est fermé le week-end (du vendredi 18h00 au lundi matin 7h30).

Les cours se terminent le vendredi à 18h00.

Le maintien dans la section n'est pas acquis de fait. Il est en fonction de l'évolution de l'élève sur le plan scolaire, sportif et comportemental.